



6 place du Général Leclerc
77400 THORIGNY-SUR-MARNE
Tél. 01 64 12 20 21
Email : ag647@century21france.fr
www.orquera.com
www.century21orquera2.com

Barème établi le 20 janvier 2026

Barème Honoraires Transaction

HONORAIRES APPLICABLES POUR LE VENDEUR OU POUR L'ACQUEREUR, SELON LE MANDAT CONCLU

TOUS TYPES DE BIENS (*Maison, Appartement, Terrain, Parking, Immeuble*)

Entre particuliers

	Honoraires HT (hors taxes)	Honoraires TTC (toutes taxes comprises)
Moins de 50 000 €	5 417 €	6 500 €
De 50 001 € à 75 000 €	6 667 €	8 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	8 333 €	10 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	10 000 €	12 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	11 667 €	14 000 €
De 200 001 € à 250 000 €	13 333 €	16 000 €
De 250 001 € à 300 000 €	15 000 €	18 000 €
De 300 001 € à 400 000 €	16 667 €	20 000 €
De 400 001 € à 600 000 €	20 833 €	25 000 €
De 600 001 € à 1 000 000 €	29 167 €	35 000 €
Plus de 1 000 000 €	41 667 €	50 000 €

*pour un prix de vente hors honoraires

Une des parties est un professionnel de l'immobilier ou assimilés

(notamment Promoteur, Marchands de bien, personnes publiques ou Maître d'Ouvrage d'une construction immobilière, etc...)

	Honoraires HT (hors taxes)	Honoraires TTC (toutes taxes comprises)
Au dessus de 300 001 €	13 %	15,55 %
De 180 001 € à 300 000 €	15 %	17,67 %
Jusqu'à 180 000 €	18 %	21,53 %

FONDS DE COMMERCES

20 % HT	23,92 % TTC
---------	-------------

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

En cas de délégation de mandat de vente, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

La remise d'une note est obligatoire

TVA au taux actuel de 20 %



6 place du Général Leclerc
77400 THORIGNY-SUR-MARNE
Tél. 01 64 12 20 21
Email : ag647@century21france.fr
www.orquera.com
www.century21orquera2.com

Barème établi le 20 janvier 2026

Barème Honoraires Location / Gestion

Soumis à la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Barème Honoraires de Location Habitation

	Honoraires à la charge du locataire	Honoraires à la charge du bailleur
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12.10€ / m ² TTC (zone très tendue) 10.09€/m ² TTC (zone tendue) 8,07 €/m ² TTC (autres zones)	12.10€ / m ² TTC (zone très tendue) 10.09€/m ² TTC (zone tendue) 8,07 €/m ² TTC (autres zones)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.03€ / m ² TTC	3.03€ / m ² TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	150€ TTC	150€ TTC
Honoraires d'entremise et de négociation	-	Offert

Le montant des honoraires payés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui qui est payé par le bailleur

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels :

	Honoraires à la charge du preneur	Honoraires à la charge du bailleur
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, négociation, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	10 % du montant du loyer annuel hors taxe + la TVA	10 % du montant du loyer annuel hors taxe + la TVA

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Confiance : 7.2 % TTC des sommes encaissées*

Pack Référence : 8.4 % TTC des sommes encaissées*

Pack Excellence : 9.6 % TTC des sommes encaissées*

*Le détail de chaque pack est disponible en agence

Assurance Loyers Impayés : 3 % TTC de toutes sommes encaissées